



Préavis N° 1 / 2013

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL

*relatif à la demande de crédit pour la mise en ordre du séparatif des
bâtiments communaux – Demande de crédit de CHF 62'200.00*



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

Depuis de nombreuses années déjà, la commune de Jouxkens-Mézery s'efforce de contrôler la mise en conformité de son réseau d'égouts, à la fois sur le plan communal et privé. Il s'agit plus précisément d'éviter que des eaux usées (EU) ne soient raccordées dans les eaux claires (EC), ce qui constitue une source de pollution, et à l'inverse que des EC soient raccordées dans les EU, ce qui génère des débits indésirables à la STEP et donc, indirectement, des pollutions.

Sur le plan communal, l'étude du PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) a mis en évidence un emplacement sur un cours d'eau récepteur en aval de la Commune où la présence de traces d'eaux usées est observée. A l'inverse, des mesures de débit par temps sec et temps de pluie dans le réseau d'eaux usées réalisées à fin 2010 ont révélé la présence d'eaux claires indésirables, dites EC parasites. Ces constatations ont poussé la municipalité à poursuivre ses efforts au niveau des contrôles de l'évacuation des bâtiments, de façon à peu à peu éliminer les défauts sur les réseaux d'évacuation qui ne sont pas en conformité.

Au niveau privé, elle procède à divers contrôles de la mise en séparatif des bâtiments de façon à détecter les éventuelles malfaçons, à savoir les raccordements erronés. Outre les bâtiments privés, les bâtiments communaux doivent également faire l'objet d'un contrôle. La municipalité a donc décidé, en avril 2012, de mandater le bureau Miaz & Weisser SA pour le contrôle d'un certain nombre de ceux-ci.

Ces contrôles ont été effectués en été 2012, pendant les vacances scolaires pour des raisons pratiques. Ils ont conclu à la mise en évidence de quelques raccordements non conformes, et à la nécessité de curer les collecteurs EU/EC qui étaient passablement obstrués, voire même à les contrôler par caméra de façon à en connaître leur état, ainsi que leur tracé pour certains tronçons.

Le présent projet prévoit les mesures à prendre afin de mettre en conformité les évacuations de 3 bâtiments communaux, soit le bâtiment administratif, l'école et le bâtiment « Le Chalet-Vert ».

Description du projet – v/plan annexé

Bâtiment administratif

Au niveau de ce groupe de bâtiments, seul le bâtiment administratif est parfaitement en ordre. Le garage dispose d'un lavabo raccordé dans le réseau EC. Quant aux EC du Bistro et du « Petit Navire », elles sont raccordées dans le collecteur EU au point D.

Les mesures à prendre dans le cadre du présent projet sont la suppression du lavabo qui n'a guère d'utilité et la construction d'un nouveau collecteur EC sur le tronçon B-C-D. Pour des questions d'altitude, il n'est pas possible de raccorder les EC issues du point D dans le collecteur EC situé en bordure du chemin de Beau-Cèdre.

Relevons enfin que le tronçon EC A-B n'a pas pu être contrôlé par caméra, car il n'est pour l'heure pas accessible. Lors des travaux et de l'ouverture de la fouille au point B, il sera contrôlé pour s'assurer de sa bienfaisance. S'il devait s'avérer être en trop mauvais état, il s'agira d'envisager son remplacement.

Ecole

Les essais de teintage ont montré qu'une grille de récupération des eaux de surface est raccordée dans le réseau d'eaux usées (point E).

Le projet prévoit son raccordement dans le collecteur EC situé en parallèle de celui d'EU.

Chalet-Vert

Si les EU du bâtiment du Chalet-Vert sont correctement raccordées, il n'en est pas de même pour les EC. En effet, les eaux d'une moitié de la toiture (descentes de chéneaux G et H) sont raccordées dans le réseau EU.

Le projet prévoit de les raccorder de manière commune dans une grille existante au point I.

Coût des travaux

Le coût des travaux est calculé sur la base de prix déposés en 2012 par des entreprises de génie civil pour des travaux similaires. Il est structuré en 4 chapitres, à savoir :

Chapitre I

Tronçon B – C – D

Séparatif bâtiments administratif (garage), Le
Bistro et Le Petit Navire 29'200.00

Chapitre II

Point E

Ecole, modification du raccordement d'une
grille EC 4'900.00

Chapitre II

Tronçon G – H – I

Chalet Vert, raccordement de 2 chéneaux
dans le réseau des EC 8'200.00

Chapitre IV

Tronçon A – B

Eventuellement remplacement du collecteur
EC existant 10'700.00

Honoraires

Honoraires pour études et surveillance des
travaux, estimation en fonction du temps
consacré 8'500.00

TVA 8.0 %, arrondie 700.00

9'200.00

Montant total du devis estimatif

62'200.00

Conclusions

Le projet permet de mettre en conformité les différents bâtiments communaux au centre du village et ainsi de contribuer à l'assainissement général de l'ensemble du système d'évacuation communal.

Les défauts constatés dans le cadre des bâtiments concernés étant essentiellement des EC raccordées dans les EU, les travaux vont contribuer à la diminution, voire l'élimination des EC parasites dont la présence a été mise en évidence dans le quartier considéré dans le cadre de la campagne de mesures réalisée à fin 2010.

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal

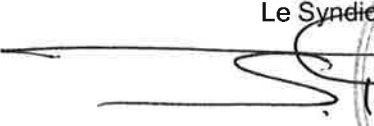

- vu le rapport de la Municipalité (préavis N° 1 / 2013),
- vu le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e


1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 62'200.00 pour les travaux relatifs à la mise en ordre du séparatif des bâtiments communaux ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes ;
3. de laisser à la Municipalité, à partir de l'exercice 2013, le soin d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic Le Secrétaire

Serge Roy Christian Monod



Jouxens-Mézery, le 17 janvier 2013

Délégué de la Municipalité : M. Pierre-Henri Froidevaux, municipal

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 janvier 2013

Annexe : 1 plan